

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 31 août 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 11
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Felipe FERREIRA-POUSOS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Lionel AUDIGER.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 23/09/07 – MOBILITES DOUCES – APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION A LA SCIC VELOOP POUR LA CONTRIBUTION AU PROJET « VELO SOLIDAIRE » POUR L'ANNEE 2023

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice – Président, présente le rapport suivant :

Par délibération du 29 mars 2023, le Comité syndical a approuvé le subventionnement de la SCIC Veloop pour son projet « Vélos Solidaires » consistant à vendre des vélos recyclés au prix le plus accessible possible aux personnes en situation de fragilité socio-économique.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaiterait également soutenir ce projet en faisant don de vélos réformés à la SCIC Veloop.

Ce don s'inscrit dans une logique d'esprit d'économie circulaire et solidaire, et fera l'objet d'un arrêté fixant le nombre de vélos réformés concernés.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 29 mars 2023 ;





Vu la convention attributive de subvention à la SCIC Veloop pour la contribution au projet « vélo solidaire » pour l'année 2023

- **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention attributive de subvention à la SCIC Veloop pour la contribution au projet « vélo solidaire » pour l'année 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------